

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

32 route d'Albertville - BP 42 - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX

-O-O-O-O-

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 JANVIER 2024 – 18 HEURES 30

Salle Conseil Communautaire – FAVERGES-SEYTHENEX

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BERNARD Anne-Marie	CREPEL Yves	GODENIR Laurence	PAGET Marc
BOURNE Hervé	DALEX Jacques	GONZALES Florence	PONTHIEU Eric
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Jean Pierre
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	JUILIEN Marielle	PORTIER Julien
CARRIER Kelly	DUNAND-CHATELLET David	KLEMENCIC Françoise	PRUD'HOMME Philippe
CHAPPET Philippe	FROSSARD Richard	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
CHATELAIN-CADET Bernard	GAILLARD Claude	MATHIEU Anne-Gabrielle	TREMBLAY-GUETTET Jeannie

MEMBRE(S) EXCUSE(S) AVEC POUVOIR :

BALMONT Nicolas pouvoir à Marielle JUILIEN	BRASSOUD Martine pouvoir à Jacques DALEX	DENAMBRIDE Julie pouvoir à Anne-Marie BERNARD	FERNANDEZ Sophie pouvoir à Florence GONZALES
VIGNIER Georges pouvoir à Claude GAILLARD			

Préambule

Monsieur le Président informe que le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Sources du Lac d'Annecy s'est engagé dans la réalisation de son Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Après la 1ère phase de diagnostic réalisée par le cabinet COMPAS, ainsi qu'un questionnaire diffusé auprès des partenaires du territoire, deux thématiques ont fait l'objet d'un travail approfondi afin de formaliser des leviers d'action et des préconisations à mettre en œuvre :

L'attractivité du territoire pour les jeunes adultes et les familles avec enfants (dont les services, les modes de garde et le logement)

Le vieillissement de la population : conséquences et solutions

Des groupes d'analyse partagée ont été organisés pour approfondir ces 2 thématiques.

Un comité de pilotage s'est réuni le 09 novembre 2023 afin de hiérarchiser et retenir les préconisations à mettre en œuvre sur le territoire des Sources du Lac d'Annecy.

La restitution finale de cette étude a été présentée par le cabinet Compas en préambule du conseil communautaire.

1. Désignation du Secrétaire de Séance

A l'unanimité, Monsieur André BRUNET est désigné secrétaire de séance.

2. Compte-rendu du Conseil Communautaire précédent

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

I. ADMINISTRATION GENERALE

3. FINANCES : Ouverture crédits d'investissement Budget Principal

Monsieur le Président rappelle :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 précise :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

Il est donc proposé pour le budget général de la CCSLA

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Restes à réaliser inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte au titre du chapitre par l'assemblée Délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT (*)
20	124 008.00 €	-	-	31 002.00 €
204	260 000.00 €	51 500.00 €		65 000.00 €
21	2 013 331.75 €	222 218.01 €	-	503 332.94 €
23	1 202 084.03 €		-	300 521.00 €
45	396 600.00 €	13 282.71 €		99 150.00 €
TOTAL				999 005.94 €

(*) le calcul ne tient pas compte des RAR

Monsieur le Président expose la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote des Budgets Primitifs du nouvel exercice, il précise que les crédits sont votés au chapitre.

Lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023, soit :

- 999 005.94 € pour le Budget Général

Le conseil communautaire est amené à :

- **Affecter** les crédits tels que mentionnées dans le tableau ci-dessus
- **Dire** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 999 005,94 €, seront reprises au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Affecte** les crédits tels que mentionnées dans le tableau ci-dessus
- **Dit** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 999 005,94 €, seront reprises au budget primitif 2024 lors de son adoption.

4. FINANCES : Ouverture crédits d'investissement Budget Déchets

Monsieur le Président rappelle :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 précise :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

Il est donc proposé pour le budget Annexe « déchets ménagers » de la CCSLA

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Restes à réaliser inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte au titre du chapitre par l'assemblée Délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT (*)
20	20 000 €	0 €	-	5 000 €
21	668 400 €	160 789.51 €	-	167 100 €
23	722 240 €	0 €	-	180 560 €
Total				352 660 €

(*) le calcul ne tient pas compte des RAR

Monsieur le Président expose la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote des Budgets Primitifs du nouvel exercice, il précise que les crédits sont votés au chapitre.

Lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023, soit :

- 352 660 € pour le budget annexe « déchets ménagers »
-

Le conseil communautaire est amené à :

- **Affecter** les crédits tels que mentionnées dans le tableau ci-dessus
- **Dire** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 352 660 €, seront reprises au budget annexe « 2024 lors de son adoption.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Affecte** les crédits tels que mentionnées dans le tableau ci-dessus

- **Dit** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de **352 660 €**, seront reprises au budget annexe « 2024 lors de son adoption.

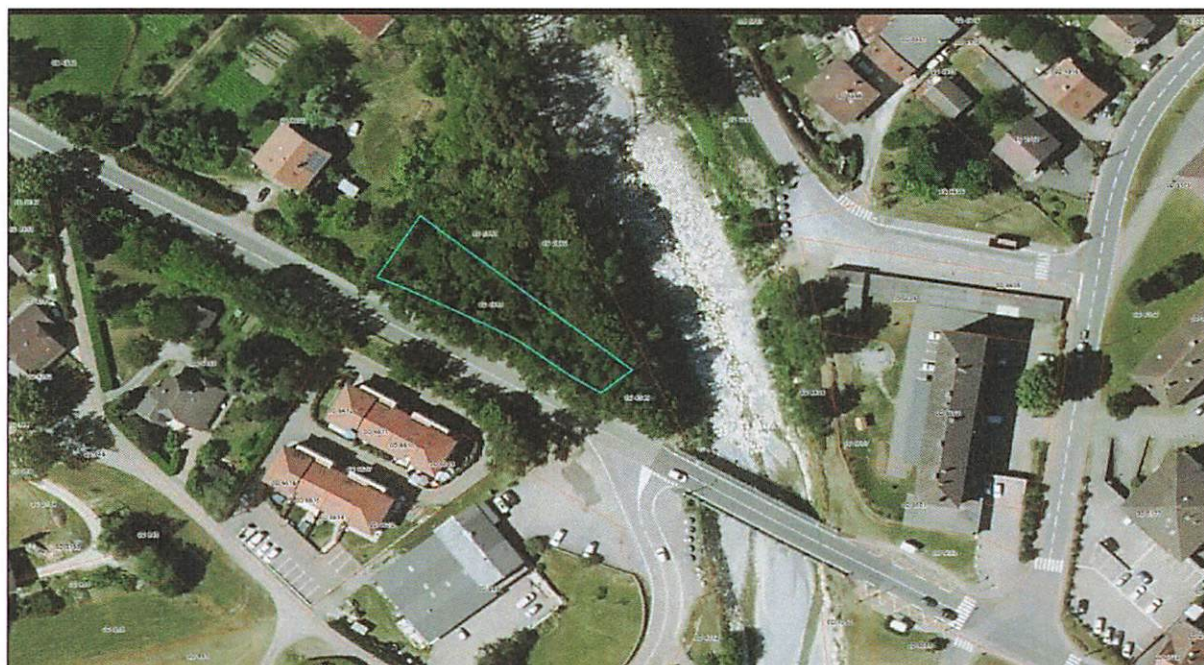
II. ENVIRONNEMENT

5. Cession parcelle cadastrée D4544 – Commune de Faverges

Monsieur Philippe PRUD'HOMME Vice-président en charge des Grand et Petit Cycles de l'eau informe les membres du Conseil qu'un accord est intervenu entre la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et la Commune de Faverges-Seythenex, relatif à l'acquisition gratuite par la commune d'une parcelle cadastrée section D n°4544 d'une superficie de 817 m² située vers le pont d'Englannaz - Route d'Annecy, selon le plan ci-dessous.

En effet, dans le cadre du projet de restauration fonctionnelle du ruisseau de Montmin, la CCSLA est amenée à réaliser des acquisitions foncières, et parfois solutionner les négociations en procédant à des échanges.

La Commune a délibéré pour céder gratuitement à la CCSLA cette parcelle non exploitée et limitrophe avec des parcelles appartenant à la CCSLA qui l'échangera ultérieurement à un particulier propriétaire d'une parcelle sise dans le périmètre de travaux à conduire sur le nant de Montmin.



La parcelle a été estimée à 6 500 €uros selon l'avis du 03/07/2023 du service de la Division Domaine. Cependant la cession sera gratuite, elle est nécessaire afin de permettre la poursuite du projet d'aménagement cité supra.

Monsieur le Vice-président précise que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Le Conseil Communautaire sera amené à :

- **Acquérir** gratuitement la parcelle cadastrée section D n°4544 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex

- **Prendre** en charge à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy l'ensemble des frais et charges.
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant de la CCSLA à signer tout document ou acte nécessaires à cette action

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de l'acquisition** gratuitement la parcelle cadastrée section D n°4544 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex
- **Accepte la prise** en charge à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy l'ensemble des frais et charges.
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant de la CCSLA à signer tout document ou acte nécessaires à cette action

6. Schéma Directeur de la randonnée : programmation 2024

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de création, gestion et d'entretien d'itinéraires de mobilité douce sur son territoire (cheminements pédestres et VTT/VTC).

La CCSLA a élaboré à la demande du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – compétent en matière de randonnée et d'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – son propre Schéma Directeur de la Randonnée (SDR).

Ce document, qui a été approuvé par délibération N°43/19, planifie pour 5 ans (**juin 2019 – juin 2024**) les actions et les investissements des collectivités concernant l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnée pédestres et VTT.

Le Schéma Directeur de la Randonnée de la CCSLA arrive à échéance en 2024 et des actions restent à réaliser.

Il convient de préciser au Conseil Départemental de la Haute Savoie les actions que la CCSLA souhaite engager dans le cadre du schéma en cours.

Monsieur le Président propose de programmer les actions suivantes :

1. La création et l'installation d'un panneau d'accueil randonnée sur l'itinéraire « Aux Environs du Château » :

Cet itinéraire est classé « Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 2 » (SID 2). La CCSLA peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie à hauteur de :

- 100% pour la conception et la fabrication du panneau d'accueil
- 50% HT de la pose du matériel

2. La création et l'installation de 2 panneaux d'accueil randonnée sur l'itinéraire « Roc de Viuz – Plan du Chouet » :

Cet itinéraire est classé « Sentier d'Intérêt Local » (SIL). La CCSLA peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie à hauteur de :

- 100% pour la conception et la fabrication des panneaux d'accueil
- La pose du matériel est à la charge de la CCSLA

3. La création et l'installation d'un panneau d'accueil randonnée sur l'itinéraire « Tour du Rocher de Marlens/Sentier des Fauges » :

Cet itinéraire est classé « Sentier d'Intérêt Local » (SIL). La CCSLA peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie à hauteur de :

- 100% pour la conception et la fabrication du panneau d'accueil
- La pose du matériel est à la charge de la CCSLA

4. La création et l'installation d'un panneau d'accueil randonnée sur l'itinéraire « Lathuile-Chaparon » :

Cet itinéraire est classé « Sentier d'Intérêt Local » (SIL). La CCSLA peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie à hauteur de :

- 100% pour la conception et la fabrication du panneau d'accueil
- La pose du matériel est à la charge de la CCSLA

5. La création et l'installation d'une table de lecture et d'orientation sur l'itinéraire « Roc de Nantbellet » :

Cet itinéraire est classé « Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 2 » (SID 2). La CCSLA peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie à hauteur de :

- 50% HT pour la conception et la fabrication de la table d'orientation
- 50% HT de la pose du matériel

6. La mise à jour du balisage de l'itinéraire « Lathuile-Chaparon » :

Cet itinéraire est classé « Sentier d'Intérêt Local » (SIL). La CCSLA peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie à hauteur de :

- 100% pour la conception/mis à jour du plan de balisage
- La pose du matériel est à la charge de la CCSLA

-

Le Conseil Communautaire est amené à autoriser Monsieur le Président ou son représentant en cas d'empêchement à :

- **Confirmer** au Conseil Départemental de Haute-Savoie la réalisation des actions programmées
- **Signer** toutes les pièces à venir (Bon de commande, Bon à tirer...)
- **Signer**, en tant que de besoins, les conventions de pose de matériel sur propriétés privées avec les propriétaires
- **Procéder** à l'installation du mobilier
- **Solliciter** toutes les aides auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président ou son représentant en cas d'empêchement à :

- **Confirmer** au Conseil Départemental de Haute-Savoie la réalisation des actions programmées
- **Signer** toutes les pièces à venir (Bon de commande, Bon à tirer...)
- **Signer**, en tant que de besoins, les conventions de pose de matériel sur propriétés privées avec les propriétaires
- **Procéder** à l'installation du mobilier
- **Solliciter** toutes les aides auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET se demande si des Elus ou bien une commission se sont penchés sur cette proposition dernièrement

Il lui est répondu que cela rentre dans le cadre du schéma départemental qui a été voté en 2019 pour 5 ans, toutes les actions ont été planifiées sur les différentes années

Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET s'étonne que les Elus n'aient pas revu ce point et aurait aimé que les Elus soient mis au courant.

Monsieur le Président précise que les Maires des communes sont au courant, la commission doit se réunir prochainement.

Monsieur Marc PAGET demande s'il y aura une nouvelle programmation sous cinq ans.

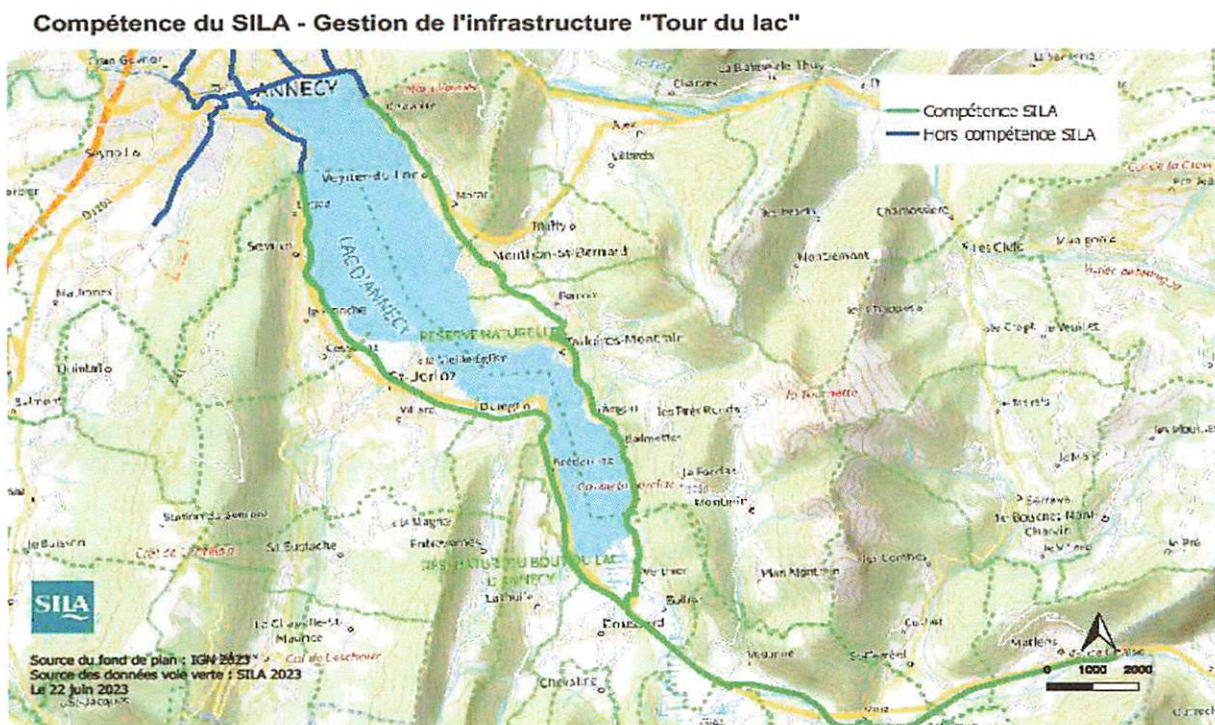
Monsieur le Président répond qu'un nouveau projet va redémarrer en 2024.

Monsieur Philippe CHAPPET précise qu'en avril 2023, les adaptations au schéma départemental ont été présentées en commission « attractivité touristique » et qu'il a été inclus une étude sur les liaisons inter hameaux.

7. SILA – convention charte infrastructures tour du Lac

Monsieur Philippe PRUD'HOMME Vice-président en charge des grand et petit cycles de l'eau, et Vice-président du Syndicat du Lac d'Annecy rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la Compétence « équipements et protection du plan d'eau et du Bassin du Lac d'Annecy » les EPCI, les communes concernés par la compétence et le Département ont décidé de confier au SILA la gestion de l'infrastructure Tour du lac afin d'établir une cohérence avec la gestion déjà mise en place sur la voie verte sur la rive ouest du lac jusqu'à VAL DE CHAISE.

Le périmètre figure sur la carte ci-dessous.



A compter de 2022, un travail collaboratif a permis d'identifier les exigences d'entretien de l'infrastructure Tour du lac en précisant les limites d'intervention de chacun.

Les statuts du SILA ont ainsi été revus par délibération du comité syndical du 3 juillet 2023 et approuvés par le Préfet de Haute-Savoie le 27/10/2023.

La présente convention ci-annexée vient ainsi préciser la déclinaison opérationnelle de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2024, pour la gestion de l'infrastructure Tour du lac et fixe ainsi :

- L'organisation politique
- Les rôles et responsabilités
- Les dispositions opérationnelles applicables au 1^{er} janvier 2024
- Les modalités financières
- Les modalités de révision de ces dispositions
- Les dispositions juridiques

Pour une meilleure visibilité publique, il est convenu que l'infrastructure Tour du lac sera communément appelée « voie verte du lac d'Annecy » lors des communications.

Le Conseil Communautaire est amené à :

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la charte de gouvernance de l'infrastructure Tour du Lac

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la charte de gouvernance de l'infrastructure Tour du Lac

Monsieur Sébastien SCHERMA pose la question du déneigement de la voie verte.

Monsieur Philippe PRUD'HOMME répond que pour l'instant il n'y a pas de déneigement prévu. La Ville d'Annecy a souhaité déneiger sa partie (en bleu sur la carte).

Au niveau du SILA (partie verte), le déneigement est étudié jusqu'à Saint-Jorioz. Des compteurs ont été installés pour connaître le nombre des cyclistes ce qui permettra de définir s'il est opportun de déneiger ou pas. Des devis ont été faits pour le déneigement de l'ensemble du périmètre jusqu'à Val de Chaise, le montant était de plus de 200 000 € HT. Ce n'est donc pas à l'ordre du jour de saler jusqu'à Val de Chaise.

Monsieur Sébastien SCHERMA demande si cela devait être fait, est ce que cela serait à la charge du SILA ?

Monsieur Philippe PRUD'HOMME répond que le SILA regroupe 2 collectivités : l'agglomération d'Annecy pour 90 % du financement et la CCSLA pour 10 %. Il faut donc se méfier. Le Syndicat n'a pas de fonds propre, il appelle des fonds envers les collectivités et lorsque quelque chose est décidé collectivement au SILA il y a une répercussion directe sur les collectivités à proportion de leur population.

Monsieur Sébastien SCHERMA demande si les collectivités ont le choix d'accepter ou pas.

Il lui est répondu que oui.

Monsieur Marc PAGET fait remarquer qu'il y a encore certaines zones d'ombre, comme sous les ponts par exemple qui sont verglacées, on pourrait faire quelque chose entre Val de Chaise et Saint-Jorioz.

Monsieur Philippe PRUD'HOMME répond que le SILA ne souhaite pas déneiger.

Monsieur Philippe CHAPPET indique que les toilettes de Bredannaz sont les seuls qui existaient sur la voie verte, si elles sont restituées par le SILA à la commune de Doussard, cela veut dire qu'elles ne rentrent plus sur la voie verte, la commune peut faire ce qu'elle veut avec.

Monsieur Philippe PRUD'HOMME répond que d'autres communes font des aménagements le long de la piste cyclable.

III. ECONOMIE - TOURISME

8. Economie – Rectificatif du nom de l'acquéreur pour la cession d'une parcelle du domaine privé de la collectivité – délibération n° 22/2023

Monsieur Sébastien SCHERMA, Vice-président en charge du Développement Economique et de l'Emploi rappelle que par délibération n° 22/2023 du 07 mars 2023 la Communauté de Communes a approuvé la cession d'une portion de la parcelle cadastrée C 2878 en zone UX d'une superficie de 158 m² appartenant au domaine privé de la collectivité sis 281 route de Thônes, ZA Viuz/Cudray à Faverges-Seythenex à la SARL MPC. Le prix de vente a été fixé à 9 500 € soit 60 € / m², avec les frais liés à cette transaction à la charge de l'acheteur.

Monsieur Sébastien SCHERMA informe qu'une erreur a été identifiée concernant le nom de l'acquéreur. En réalité, il ne s'agit pas de la SARL MPC mais de la SCI LA PLAINE.

Il est donc nécessaire de rectifier le nom de l'acquéreur afin de procéder à la cession d'une portion de la parcelle mentionnée.

Le conseil communautaire est amené à :

- **Approuver** la modification du nom de l'acquéreur
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du nom de l'acquéreur
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents

9. Economie – Appel à projet du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi »

Monsieur Sébastien SCHERMA, Vice-président en charge du Développement Economique et de l'Emploi rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, dans le cadre de sa compétence développement économique, met en œuvre des actions pour le développement de l'emploi et de la formation sur le territoire.

Il rappelle que la collectivité s'est dotée d'un Campus Connecté, d'un Espace Emploi Formation et d'un espace économique nommé « l'Espace la Clé ».

Le Vice-président rappelle que la Communauté de Communes organise chaque année depuis novembre 2021, un forum de l'emploi, généraliste et saisonnier. L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises locales en termes de compétences et de recrutement.

Le Forum de l'emploi vise à mettre en relation direct tous publics en recherche d'emploi avec des entreprises locales qui recrutent, favorisant ainsi la promotion de l'activité économique et de sa diversité auprès des visiteurs.

Cette initiative, réalisée en partenariat avec France Travail, la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien et l'Espace Emploi Formation des Sources du Lac d'Annecy, couvre divers secteurs tels que l'industrie, le service à la personne, le BTP, l'hôtellerie, la restauration, l'outdoor, et le commerce alimentaire.

En 2023, le forum a enregistré la participation de 43 entreprises, offrant 200 postes, avec la présence de 325 visiteurs.

Le Vice-président souligne que cet événement est exclusivement organisé et financé par la Communauté de communes, et que la prochaine édition est prévue pour le 28 mars 2024.

Le Vice-président informe le Conseil Communautaire que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a émis un appel à projets « **Financer l'organisation d'un forum de l'emploi** », sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises locales.

La Région propose un soutien financier pouvant atteindre 75 % du coût du projet, avec une aide plafonnée à 3 000 €, conditionnée à des co-financements.

Il précise que le candidat, en cas d'acceptation de l'aide financière, s'engage à utiliser le kit de communication fourni par la Région, et garantit la publication des offres sur la plateforme régionale "Nos Talents Nos Emplois". Le forum de l'emploi est également affilié au label #TousMobilisés par France Travail.

Le conseil communautaire est amené à :

- **Autoriser** le Président à solliciter une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de l'organisation du forum emploi 2024. En cas d'acceptation de l'aide financière, il s'engage à utiliser le kit de communication et de publication fourni par la Région.
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Le Président à solliciter une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de l'organisation du forum emploi 2024. En cas d'acceptation de l'aide financière, il s'engage à utiliser le kit de communication et de publication fourni par la Région.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents
-

10. Questions diverses

Question écrite de Monsieur Eric PONTHEU :

Monsieur Eric PONTHEU, rappelle qu'il avait déjà posé cette question au Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, mais il s'interroge sur le poste de Vice-présidente détenu par Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET. Aujourd'hui ce poste est bloqué, les missions sont redistribuées à d'autres Vice-présidents. Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET avait annoncé en septembre 2023 qu'elle démissionnerait. Aujourd'hui les élus de Doussard sont nommés, et pour l'instant il n'y a pas de démission.

« Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET répond qu'elle pensait que la question viendrait du Président de la CCSLA et révèle que si le Président avait posé cette question elle aurait répondu qu'elle n'avait pas à se justifier et que cela est de sa responsabilité, de la même manière qu'il l'avait éliminée. C'est une affaire politique, cela n'est pas arrivé parce qu'elle ne faisait pas son travail, c'est arrivé parce qu'on veut l'évincer.

A sa grande surprise elle a été réélue et à l'époque elle préférerait abandonner. Elle rappelle qu'elle n'a fait aucune pression pour ce vote. Elle pensait que ce soir-là, elle allait partir, que c'était fini. Elle a dit qu'elle ne voulait pas empêcher le fonctionnement de la collectivité que ce n'était vraiment pas le but.

Monsieur le Maire a fait le même chantage en commune en voulant à tout prix ne pas la réinstaller. Elle n'a donc pas été réélue 1^{ère} adjointe et rappelle qu'elle n'a pas été remplacée, ce qui pose question. La même pression est répétée pour qu'elle démissionne afin que quelqu'un d'autre puisse être nommé. Elle fait le constat suivant, Madame Stéphanie JOSSERAND a accepté d'être Présidente de l'Office du Tourisme alors que c'était en grande partie le travail de Monsieur Philippe CHAPPET qui était Vice-président. Ensuite Madame Marielle JUILIEN a accepté un poste de Vice-Présidente mais elle n'a repris que deux missions sur trois. Elle avait la mobilité, le logement et le PLUi et elle faisait également PVD. Maintenant que le programme est défini, la partie équipement collectif, crèche, a été redistribuée et se retrouve dans la partie CIAS avec Mme SMILEVITCH qui s'en occupe très bien. La partie PVD qu'elle a porté depuis le début du mandat, est surtout gérée par la commune de Faverges qui s'organise, sans besoin d'adjoint. Ce n'est donc plus à la charge du poste VP.

Finalement, il n'y a que la partie PLUi qui n'a pas été réattribuée.

Elle assure qu'elle ne bloque pas le fonctionnement de la collectivité.

Elle rappelle qu'elle avait le soutien des Vice-présidents, et qu'ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas choisi qu'elle parte, donc eux ont gardé leur domaine de VP.

Elle est toujours VP, si on lui demande de remplir des missions, elle est toujours disponible.

Pour elle, si elle a été évincée, c'est une raison politique et non pas pour son travail.

Madame TREMBLAY-GUETTET précise qu'elle n'avait pas envisagée de restée VP, mais elle est soutenue, notamment par des membres de cette assemblée pour rester. La population de Faverges estime que ce n'est pas à elle de dire qu'elle part alors qu'elle a été maintenue dans ses fonctions. Quel sens cela aurait ?

Trois mois ont passé, cela lui a permis d'évoluer dans sa façon de penser. Elle est toujours VP, le Président ne veut pas lui donner de travail, c'est lui que ça regarde, mais la population souhaite qu'elle reste à son poste ».

Monsieur Eric PONTTHIEU relève que Mme TREMBLAY-GUETTET a un différent avec la commune de Faverges donc avec le Président et en restant sur ce poste elle bloque toutes les autres communes. Il ne comprend pas pourquoi ce poste ne pourrait pas être remis au vote et Mme TREMBLAY-GUETTET pourrait même se représenter.

Monsieur Philippe PRUD'HOMME rebondit au sujet des explications de Madame TREMBLAY-GUETTET sur la Commune de Faverges et lui rappelle qu'ici c'est la CCSLA, cela ne regarde pas les Elus de la Communauté de Communes. Madame TREMBLAY-GUETTET a fait une déclaration publique, il faut s'y tenir. Monsieur PRUD'HOMME indique qu'il fait partie des personnes n'ayant pas voté pour qu'elle reste en place. Il rappelle qu'il y avait deux délégués, messieurs André BRUNET et Claude GAILLARD en charge des travaux courants, qui se

retrouvent sans délégation, ce qui bloque les projets. Cela pose un réel problème et lui aussi souhaite revoter.

Madame TREMBLAY-GUETTET dit que si elle a fait cette déclaration c'était dans l'émotion et pense que si certains ont voté pour son maintien, c'est qu'ils reconnaissent tout le travail qui a été fait. Maintenant il faut assumer les conséquences.

Monsieur Richard FROSSARD souligne que Mme TREMBLAY-GUETTET ne s'interroge pas sur la position des élus actuels de Doussard.

Madame TREMBLAY-GUETTET répond que cela est compliqué, la loi fait que on ne remet pas tout en cause parce qu'il y a un changement sur un groupe d'Elus.

Monsieur le Président prend la parole et précise que Monsieur PONTHEU Eric n'est pas son porte-parole, il n'a rien demandé à personne. D'autres personnes se sont exprimées sur le fait que Madame TREMBLAY-GUETTET ait fait une déclaration qu'elle n'a pas respecté. Aujourd'hui il manque un Vice-président, il faut que le travail soit fait et il est fait par d'autres, un peu par le Président, un peu par les Vice-présidents et il y a le blocage de Messieurs BRUNET et GAILLARD qui ne peuvent pas avoir de responsabilités tant que ce problème n'est pas réglé. Il n'y a pas de polémique à avoir, chacun est dans le cadre de ses responsabilités et le Président prend les siennes. Dans le cadre de la loi il n'y pas de discussion là-dessus.

Madame TREMBLAY-GUETTET a fait des déclarations et elle ne respecte pas sa parole.

Madame TREMBLAY-GUETTET répond à Monsieur le Président qu'elle s'est ravisée suite à l'évolution des choses. Elle précise qu'elle a été élue dans d'autres institutions notamment au Conseil Régional avec Monsieur QUEYRANNE qui avait été Vice-président écologiste alors que lui était socialiste. Sur certaines délibérations ses propres vice-présidents votaient contre lui, pour autant il ne se faisait pas éjecter. La démocratie c'est aussi le respect d'avoir des gens divers dans ses exécutifs. Il y a plein d'exécutifs qui peuvent fonctionner avec des majorités diverses.

Elle est élue Vice-présidente et elle restera Vice-présidente.

Départ de Mme Michèle DOMENGE-CHENAL à 20h04

Question orale de M. BOURNE :

Monsieur Hervé BOURNE prend la parole :

« Monsieur le Président, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer ce soir.

Ce sera probablement ma dernière intervention sur le sujet de la Sambuy à cette assemblée.

Avec d'autres collègues maires et élus communautaires, je vous ai enfin compris et vous avez réussi à éteindre ma motivation et ma ténacité.

Depuis Août 2023, nous vous avons déjà interpellé officiellement pour inscrire l'avenir de la Sambuy comme un sujet intercommunal. Vous nous avez enfin écoutés avec l'organisation du conseil communautaire privé avec le cabinet Agate Territoires le 11 Janvier dernier. Même si elle aurait dû être organisée avant, cette réunion a été très appréciée, merci de l'avoir organisée.

Pourquoi avons-nous mis autant de temps pour vous comprendre : parce que nous avons la naïveté de croire que la commune centre de notre territoire, assumant seule la gestion et la

responsabilité d'une station en déficit, serait ravie de trouver des solutions plus collectives pour réussir sa transition.

Que nenni. Mr le Président de la CCSLA, Mr le Maire de Faverges-Seythenex, vous refusez toute main tendue pour inventer une transition réussie préservant les équipements structurants de la station de la Sambuy, à savoir son télésiège et sa luge d'été. C'est votre choix, respectable certes, mais que vous devez assumer seul. A ce jour vous n'avez pas accepté de le confronter à un vote démocratique de la CCSLA, que je vous ai demandé à plusieurs reprises.

Pourtant cette station a été orientée depuis 2010 par ses élus vers une transition estivale avec notamment la luge d'été, la via Ferrata, le décollage parapente, le tout subventionné par la Région et le Département. Avec les effets du réchauffement climatique, cette station de montagne pourrait continuer à renforcer ses activités estivales sans s'obstiner sur l'hiver.

Malgré la main tendue du Département officialisée par la réponse écrite de son Président à une association locale ou à des échanges téléphoniques avec certain de ses Vice-présidents, proposant d'accompagner une transition plutôt qu'une rupture,

Malgré la main tendue de la Région par la voix de son élu local et du cabinet de son Président vous ayant appelé récemment pour vous proposer de vous aider dans le cadre de sa politique de soutien aux stations 4 saisons,

Malgré la main tendue de plusieurs élus communautaires proposant notamment un vote de principe pour étudier la prise de compétence de la CCSLA pour cette station, encore proposée au dernier bureau communautaire du 19 Janvier,

Malgré le projet privé de reprise que vous a proposé dès Octobre 2023 la société Mountain Next avec d'importants moyens financiers,

Vous restez ferme dans votre refus.

Bien entendu le sujet est complexe et nous en avons bien conscience. Pourtant, avec la volonté nous aurions pu au moins essayer de surmonter les difficultés que vous opposer à toutes mains tendues :

- la prise de compétence de la CCSLA peut être activée suivant 3 modalités administratives plus ou moins applicables : nous aurions pu étudier avec la préfecture et avec les élus de Faverges-Seythenex des modalités acceptables pour tous
- une Délégation de Service Publique très protectrice aurait pu être travaillée puis proposée à des repreneurs privés, permettant d'en limiter les risques financiers pour la collectivité et de déléguer une grande partie de la responsabilité du maire dans le domaine du transport des personnes comme c'est le cas dans de nombreuses stations françaises.
- une CLECT est certes obligatoire pour une prise de compétence de la CCSLA oui, mais avec la volonté, un accord politique aurait pu être trouvé en faisant porter la charge due par la commune, au délégataire et plus à la commune : non, le déficit récurrent assumé à ce jour par la commune aurait pu être effacé pour la commune
- la création d'un syndicat mixte associant la CCSLA, le Département, l'Office du Tourisme notamment aurait permis de mutualiser les efforts financiers résiduels
- le déficit d'un SPIC, même si il doit être réduit au maximum, peut être financé par de l'argent public dans le cadre de dérogations que le Grand Annecy sait invoquer pour sa station du Semnoz
- le télésiège est ancien, certes (1989), mais aurait sans doute pu être prolongé encore plusieurs années avec des coûts de grandes révisions moins importants qu'un remplacement

Sans volonté, vous trouverez toujours une bonne raison pour refuser toute nouvelle main tendue. L'énergie que j'ai déployée avec d'autres sur ce sujet reste vaine et épuisante.

Malgré ma grande déception, je fais toutefois confiance au groupe de travail LaSambuyAutrement animé par la Fabrique des Transitions pour inventer un nouvel avenir pour cette station, s'apparentant plus à une rupture qu'à une transition, mais nous devons nous en contenter puisque c'est votre choix. »

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance,
M. André BRUNET



Le Président
M. Jacques DALEX

